



**Fédération Alsace bilingue (FAB)**  
***Verband zweisprachiges Elsass (VZE)***

Colmar, le 11 août 2026

**Mission lancée par le gouvernement pour évaluer l'impact  
de la sortie de l'Alsace de la région Grand Est**

## **Contribution de la Fédération Alsace bilingue**

---

### **Parfaire la démocratie française !**

- Pas de démocratie libérale sans démocratie régionale
- Pas de démocratie régionale sans démocratie locale
- Pas de démocratie régionale sans reconnaissance des identités régionales !
- Pas de démocratie régionale sans une forte présence de l'enseignement des langues et cultures régionales dans les écoles publiques
- Pas de démocratie régionale sans présence des identités régionales dans les médias publics régionaux
- Pas de démocratie régionale sans un usage public des langues régionales

## Avant-propos au sujet du système politique français

Parmi les grands problèmes auxquels le **système politique** français est confronté, et dont on parle de plus en plus, il y a :

- 1-Le **centralisme**<sup>1</sup> auquel s'ajoutent, non sans lien, d'autres grands problèmes, en l'occurrence :
- 2- les **inégalités** économiques, politiques, sociales et culturelles qui s'accroissent pour la **classe populaire**<sup>2</sup>, accompagnées par le **déclassement** de la **classe intermédiaire**, du moins celle **inférieure**<sup>3</sup>,
- 3- l'**exclusion** du monde rural et la **diagonale** du vide,
- 4- la **désindustrialisation**.
- 5- la « production » de **surdiploômés** et leur grande **frustration**.

Ces cinq problèmes alimentent la crise d'**illégitimité** du système<sup>4</sup> et participent à la **polarisation politique** et à la montée des **populismes** et à l'ampleur de la **dette publique**.

Le problème du centralisme, qui est le point principal que nous abordons dans la présente contribution, réside dans le mode de gouvernance qui, au lieu de se réformer en se décentralisant véritablement, a multiplié les échelons, superposé les sigles et transformé la carte administrative en un millefeuille illisible où chacun se renvoie la responsabilité d'une difficulté.

Par ailleurs, l'État centralisé **reste très dominant** dans la détermination de l'ordre des choses, notamment politiques, économiques et culturelles, c'est-à-dire par sa rationalité dominante<sup>5</sup>. À force de se développer, l'État est **sursaturé**<sup>6</sup> et en devient **dispendieux et inefficace**, produisant lui-même des **inégalités** qu'il est censé **réduire**.

À cela s'ajoute le fait que trois principes consubstantiels à la démocratie sont **insuffisamment** pris en compte en France. Le premier, celui de l'**union dans la diversité**<sup>7</sup>. Le second, celui de la **subsidiarité**<sup>8</sup>. Le troisième enfin celui de la recherche permanente du **compromis et du consensus**<sup>9</sup>.

**Le résultat de tout cela est connu** : méfiance citoyenne, abstention de masse, colère diffuse, poids écrasant du microcosme parisien politique, économique et médiatique, la mise à

---

<sup>1</sup> Et ses avatars : la démesure, le dirigisme, la régulation à outrance, ainsi qu'une élite dirigeante largement déconnectée de la réalité.

<sup>2</sup> Seuls 20 % des Français se considèrent comme faisant partie de la classe moyenne alors qu'ils étaient 28 % dix ans auparavant, selon une étude réalisée par l'IFOP en 2023.

<sup>3</sup> La classe moyenne se situe entre les 30 % des plus pauvres et des 20 % les plus riches, et entre 1 683 € et 3 119 € de revenus. Cela signifie que la moitié de la population française âgée de 15 ans ou plus est divisée en deux groupes distincts : la classe moyenne inférieure, qui gagne entre 1 440 et 2 260 € par mois avant impôt, et la classe moyenne supérieure, qui gagne entre 2 260 et 3 100 € par mois avant impôt.

<sup>4</sup> « Les gilets jaunes exprimeront autant leur défiance vis-à-vis de ceux qui dirigent la nation, jugés irresponsables, qu'un sentiment d'abandon. » François-Xavier Dudouet, in L'Elite et le Pouvoir.

<sup>5</sup> La manière de penser qui est la plus influente ou la plus acceptée dans un contexte donné (une société, une époque, une organisation).

<sup>6</sup> Clin d'œil à « Ouroboros », le monstre qui finit par se dévorer lui-même.

<sup>7</sup> Cela suppose que les autres soient intégrés dans leur altérité avec des droits égaux, et que tous respectent les règles communes de droit, de justice et de liberté.

<sup>8</sup> Qui veut que l'autorité supérieure ne puisse intervenir que pour autant que l'autorité inférieure a révélé ou prouvé son incapacité à faire. C'est le contraire du centralisme.

<sup>9</sup> Qui implique un processus cherchant à obtenir le plus large consentement possible, franchissant ainsi les barrières et les divisions pour parvenir à un compromis qui soit satisfaisant. Dans ce cadre, la décision n'est pas uniquement légitimée par la volonté individuelle de chacun, mais plutôt par une délibération collective. Cette dernière constitue un des socles fondamentaux de la démocratie et doit se construire de manière organisée et réfléchie.

distance de ceux qui décident par rapport à ceux qui subissent, alors que la proximité constitue la variable fondamentale de la société<sup>10</sup>, inadéquation de nos institutions à la réalité politique du pays...

**Au total, la France ne va pas très bien, l'Alsace non plus. Cependant, un redressement politique reste possible ! Encore faut-il sortir des stratégies d'évitement, qui sont autant de bombes à retardement.**

## **Pas de démocratie libérale<sup>11</sup> sans démocratie régionale**

**Que faire ?** Nous sommes persuadés que le régionalisme est, parmi nombre d'autres solutions, **un excellent cadre critique** pour penser les dérives de notre système politique.

La France se compose actuellement de 18 régions, 101 départements, 1254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), 21 métropoles et 34 753 communes<sup>12</sup>. Cela représente presque la moitié du total des collectivités territoriales des 27 États membres de l'Union européenne. **De réforme en réforme**, sans aller **au bout** des choses, **ajoutant** à chaque fois un nouveau niveau, **une structure en strates** s'est formée entre l'État et les collectivités locales.

Cette organisation, souvent qualifiée de « millefeuille administratif », représente **une caractéristique** du système de gouvernance français, peu enviable par d'autres pays. **D'ajout en ajout**, cela s'est évidemment traduit par une hausse importante des **finances publiques locales**, une hausse à laquelle s'ajoute une autre engendrée par **une certaine inefficacité** de l'organisation administrative locale, caractérisée par un **enchevêtrement** et un manque de **clarté** des compétences entre les divers niveaux d'administration<sup>13</sup>.

Nombre de recherches soulignent **une complexité** des responsabilités et des compétences entre **l'État et les collectivités**, ainsi qu'entre les **différentes collectivités elles-mêmes** et le fort **coût** que cette situation engendre. Elles soulignent aussi le non moins fort coût supplémentaire que présente la « **suradministration** »<sup>14</sup> française. Dans un récent rapport, la Cour des comptes pointait elle aussi **le coût de la centralisation**<sup>15</sup>.

### **Le surcoût du centralisme**

Les recherches menées par Boris Ravignon<sup>16</sup> soulignent **la complexité des responsabilités et des compétences** entre l'État et les collectivités, ainsi qu'entre les différentes collectivités elles-mêmes. Cette situation **engendre un coût** évalué à **7,5 milliards** d'euros. Ce montant concerne le millefeuille, c'est-à-dire l'ensemble des niveaux de collectivités et résulte principalement **des besoins de coordination** entre les acteurs territoriaux, en raison de **l'imbrication** des compétences. De surcroît, il comprend les coûts liés **aux financements croisés**, qui engendrent **une complexité** tant pour les bénéficiaires que pour les collectivités.

<sup>10</sup> Au contraire de la mise à distance qui en constitue un vrai dissolvant,

<sup>11</sup> Au sens où elle n'est pas autoritaire.

<sup>12</sup> Au même moment, l'Allemagne en compte 10 993, l'Espagne 8131 et l'Italie 7904.

<sup>13</sup> À titre d'exemple, on trouve une compétence culturelle au niveau de la région, du département et de la commune, sans oublier la direction culturelle au niveau de la préfecture de région, ainsi qu'une unité départementale de la direction régionale des affaires culturelles. Un second millefeuille ?

<sup>14</sup> Pratique excessive d'intervention de l'administration dans divers domaines, allant au-delà du nécessaire ou de l'efficace (<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/suradministration>).

<sup>15</sup> Cf. DNA du 7 juillet 2023.

<sup>16</sup> Que l'on trouve sur le site du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget : <https://presse.economie.gouv.fr/rapport-de-boris-ravignon-sur-le-cout-du-millefeuille-administratif/>

En ce qui concerne la **suradministration**<sup>17</sup> française, le coût supplémentaire est évalué à 54 milliards d'euros. En examinant les données de l'OCDE sur le **coût annuel de production des services publics** dans les pays membres, il apparaît que la France présente un coût de production en pourcentage du PIB relativement élevé : **29,1 %** en 2023, tandis que la moyenne des pays de l'OCDE s'établit à **22,4 %**. L'écart est donc de **6,7 %** du PIB, ce qui équivaut à **54 milliards d'euros**<sup>18</sup>. On est tenté de conclure qu'avec un mode gouvernance structuré différemment, il serait possible de combler le déficit qui s'élève à 5,5 % du PIB.

À la lecture de tout cela, il nous semble que la démonstration est faite de la nécessité d'**une clarification** de la répartition des compétences entre l'État et les Collectivités.

En rejetant le centralisme, on pourrait **insuffler** une nouvelle **vitalité** à la démocratie, qui consiste à unir le tout et les parties, et ainsi **restaurer la confiance**. Respect accordé et confiance obtenue sont interdépendants. Rompre avec le centralisme serait rompre avec un mode de gouvernance amplement **hors sol** qui, au travers de sa **verticalité**, de son **éloignement** des réalités de terrain et de sa **mise à distance** des individus et des collectivités, contribue à **amplifier dépenses et déficits**. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas **des gains** que cela produirait.

Les institutions décentralisées sont plus à même **de réagir** avec davantage **de rapidité et de précision** à des situations nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont **moins réactives** et prennent souvent des mesures qui ne répondent pas à des **besoins avérés**. Dans un système fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait **au plus près du citoyen**, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, une forte décentralisation permet de parer dans une large mesure au problème **de l'enchevêtrement des compétences** grâce à la séparation verticale des pouvoirs qu'elle assure. Elle instaure un mécanisme perfectionné de « checks and balances », **de poids et contrepoids**, entre le **centre** et les **collectivités territoriales**, et remplit une autre fonction essentielle, qui est de **favoriser la concurrence** entre les régions, source de **créativité, d'émulation et d'innovation**.

## **Pas de démocratie régionale sans démocratie locale**

Il ne saurait y avoir de vraie démocratie régionale sans démocratie locale et forcément **protéiforme**. Aujourd'hui essentiellement **représentative**, elle doit devenir de plus en plus **participative, délibérative**, ou même parfois **directe**. Malgré tous les changements et les défis, **le niveau communal** est particulièrement bien placé pour **servir de modèle** dans la résolution des problèmes sociaux et politiques.

Cependant, le modèle municipal français est lui aussi traversé par une **crise démocratique**. Son fonctionnement révèle un profond **déficit de représentativité et de contre-pouvoirs**. Si des progrès ont été apportés au fonctionnement démocratique des communes, notamment depuis les lois Defferre, et l'installation de conseils consultatifs, il reste loin d'être satisfaisant.

<sup>17</sup> Pratique excessive d'intervention de l'administration dans divers domaines, allant au-delà du nécessaire ou de l'efficace (<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/suradministration>).

<sup>18</sup> En comparaison, l'Allemagne affiche un taux de 25,9 %, ce qui représente un écart de 3,2 %, soit 26 milliards d'euros.

« Le maire est à la fois président de la République, Premier ministre et président de l'Assemblée nationale » (dixit Jean-Paul Fefevre, président de l'association nationale des élus d'opposition). Il ajoute « Il dirige l'exécutif, fixe l'ordre du jour et préside l'assemblée délibérative censée le contrôler ». <sup>19</sup>

Par ailleurs, le **mode de scrutin** pour les élections municipales garantit, grâce à la **prime majoritaire**, une répartition des sièges très **favorable** au gagnant, lui permettant d'avoir **les mains libres** pour faire appliquer son programme par le conseil municipal. Quitte à ne pas forcément **respecter** ni le poids électoral des listes **d'opposition** ni la représentativité **des courants d'idées** qui traverse la société municipale.

Prenons le cas d'une commune où une liste A aurait obtenu 52 % des voix et une liste B, 48 %, et où le conseil municipal compterait 60 sièges. La liste A obtiendrait **d'emblée** 30 sièges, puis **52 % des 30 restants**, à savoir 16 sièges, **soit au total, 46 sièges**. De son côté, la liste B n'obtiendrait que **48 % des 30 restants**, soit **14 sièges** : une **discrépance** de 46 à 14.

On retrouve ici des **inconvenients parallèles** au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Il n'est plus besoin de démontrer que ce mode d'élection **cher à la France de la Ve République** produit les résultats **les plus disproportionnels ou déséquilibrés** de toutes les démocraties de l'Ouest. C'est dit et redit, mais reste à **réformer** !

**Prime majoritaire**, d'une part, et **scrutin uninominal majoritaire à deux tours**, d'autre part, sont grandement **incompatibles** avec le développement d'une **culture démocratique** fondée sur la **négociation** et la **délibération**. Chose également maintes fois dite et répétée. Nationale, régionale ou communale, **la démocratie française reste à parfaire**.

Il reste à évoquer **les intercommunalités**, à savoir l'ensemble des organismes de coopération entre plusieurs communes pour l'exercice de certaines de leurs compétences : les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les ententes, conventions et conférences intercommunales.

Depuis l'adoption de la loi NOTRe en 2015, **les intercommunalités** assument **un nombre croissant de compétences**. Aussi, une question démocratique fondamentale **se pose-t-elle** : le pouvoir est-il réparti de manière équitable entre **les communes** et, surtout, entre **les citoyens** et comment en sont **constitués les conseils** ?

Quels sont **les avantages et les inconvenients** de ces regroupements ? Partons de l'exemple de la **communauté d'agglomération (CA)** qui est un organisme de coopération qui regroupe plusieurs communes formant **un territoire d'un seul tenant**, en vue de réaliser des projets **dépassant** l'intérêt d'une seule commune **en mobilisant** les moyens **de toutes** les communes membres.

Les CA possèdent un pouvoir **d'investissement** plus **cohérent** ainsi que d'une capacité financière **accrue** par rapport aux communes. En conséquence, les communes membres constatent **une diminution** de leur budget municipal. Le conseil des CA est composé **de délégués** des communes, qui ne sont **pas élus directement** par les citoyens, ce qui peut entraîner **un manque de représentation** des oppositions.

De cela peut découler un risque **d'opacité**, une diminution de **la richesse** du débat démocratique, ainsi qu'un **renforcement** des potentats et des notables. De ce fait, les CA

---

<sup>19</sup> Marianne n° 1513, page 20.

souffrent **d'une déficience démocratique**. Il en va de même pour les syndicats mixtes et les autres structures intercommunales.

De plus, comme c'est le cas pour **tout empilement** de structures, la création des CA a engendré **une augmentation** de la bureaucratie : **éloignement** des centres de décision, **dépersonnalisation** des relations entre usagers et administrations.

Enfin, **que peut-on dire des communes ?** La loi NOTRe a **radicalement** modifié leur rôle : le transfert de compétences vers les intercommunalités et les regroupements forcés de celles-ci ont **marginalisé** les communes. Elles ont été **dépouillées** de nombreuses compétences, telles que la voirie, le logement, l'eau, les déchets, le sport, la culture, ainsi que la construction d'équipements publics au profit des intercommunalités.

**L'autonomie du maire** et, par conséquent, celle de la commune sont **inévitables** **restreintes**. Il leur reste cependant encore des leviers. Bien que ceux-ci dépendent largement de la **taille** de la commune. De plus, le maire agit en tant **qu'agent de l'État**. Sous l'autorité **du préfet**, il a pour mission de publier les lois et règlements ainsi que d'organiser les élections dans les bureaux de vote de sa commune. Sous l'autorité **du procureur de la République**, il exerce également les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

**Comparaison européenne.** La situation de la France est très **singulière** : elle représente à elle seule **près de 40 % des communes de l'Union européenne** (source : touteurope.eu). Dans son rapport annuel de 2023, intitulé « La décentralisation 40 ans après », la Cour des comptes souligne « **la persistance d'un trop grand nombre de trop petites communes** ». Contrairement à la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont réussi à **diminuer considérablement** le nombre de leurs communes. Actuellement, elles en comptent respectivement 10 795 pour 84 millions d'habitants, 8 112 pour 47 millions d'habitants et 7 904 pour 60 millions d'habitants<sup>20</sup>. En France, il en reste 34 753.

Avons-nous **encore besoin de communes**, ou bien **de fusions modernisées**, dotées **d'assemblées élues directement**, ce qui fait défaut aux intercommunalités actuelles ? Tous les pays européens ont engagé cette réforme<sup>21</sup>.

So poser la question apparaît encore aujourd'hui **quelque peu iconoclaste**, elle ne saurait **être évitée** si la France s'engage véritablement dans **une vaste réforme** institutionnelle et de gouvernance. Elle méritera **indiscutablement** d'être inscrite à l'ordre du jour !

## **Pas de démocratie régionale sans reconnaissance des identités régionales !**

La démocratie régionale s'inscrit, **par définition**, dans une région. Si la région doit posséder des pouvoirs et des moyens lui permettant **d'agir** en fonction de besoins et d'intérêts propres, cela ne saurait se faire pleinement sans que ces derniers soient **inscrits dans une identité régionale**, c'est-à-dire dans une **géographie, une histoire et une culture**. « C'est en donnant ou redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu<sup>22</sup> ».

Une vraie régionalisation se doit d'assurer à la fois **une protection** des cultures et des identités régionales et **permettre** aux régions de **façonner** leur cadre de vie de manière à

<sup>20</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/20117-peut-faire-disparaitre-des-communes>

<sup>21</sup> Sauf la Suisse, qui n'est pas dans l'UE.

<sup>22</sup> Yves Plasseraud, in La lettre du GDN n° 111 d'avril 2014.



**préserver** leurs particularités. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et, lorsqu'elle **est double**, nationale et régionale, elle en **dédouble** les impacts. C'est donc aussi par **l'ancrage** des régions, dans **leur réalité** géographique, historique et culturelle que l'on trouvera **un nouvel élan**.

Tout cela implique évidemment de rompre avec le principe selon lequel la région française **n'est qu'un** outil **administratif**, et **non un outil de reconnaissance culturelle ou historique** et, d'une part, de doter les régions **de pouvoirs et de moyens** bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement et, d'autre part, pour bien faire, que ces pouvoirs et ces moyens **doivent être adaptés** aux situations régionales au cas par cas.

Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par **leur sentiment** d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue **un puissant moteur de développement** pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

### **Pas de démocratie régionale sans une forte présence de l'enseignement des langues et cultures régionales dans les écoles publiques**

Les régions doivent pouvoir **gérer**, pour le moins en **cogestion** avec l'État, **l'enseignement** des langues, des géographies, des histoires et des cultures régionales. Si l'identité collective nationale est en construction permanente, il doit **pouvoir en être de même** pour les identités régionales, qui, en l'occurrence, sont des identités de France.

Par ailleurs, **l'association** de l'enseignement des langues régionales à **celui** des histoires, des géographies et des cultures régionales **renforcerait** le premier et, dans le second, elle permettrait de déployer un enseignement faisant enfin **la part belle, valorisante et régénératrice ou reconstituante** aux réalités linguistiques, culturelles et historiques.

Elle générerait, n'en doutons pas, **une ouverture** sur la diversité. Elle permettrait à l'élève futur citoyen d'avoir **les repères** indispensables, d'opérer **les triages** nécessaires et d'être capable de **se retrouver** dans la complexité d'une société plurielle.

### **Pas de démocratie régionale sans présence des identités régionales dans les médias publics régionaux**

Quelle est donc **la place réservée** par les médias, notamment publics, **aux langues, cultures et identités régionales** ? Elle est bien **indigente**. Cela a contribué au fait que les sociétés régionales ne soient plus, ou si peu, **traversées par une culture** autour de leur **propre identité** régionale. Quelle est la part de négligence, de méconnaissance ou de désintérêt, voire de volonté dans cette situation de la part de ceux qui détiennent **le pouvoir, médiatique** notamment ?

Ici aussi, si l'on veut bien considérer que la région est aussi outil de reconnaissance culturelle ou historique, la politique scolaire évoquée ci-dessus doit trouver **un accompagnement dans les médias publics régionaux (radio et télévision)** dont le **cahier de charge** doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Les journalistes et autres intervenants devront bénéficier d'une formation à la culture régionale.

Les régions devront avoir **une compétence, des pouvoirs ou un rôle** dans ce domaine, en respectant les principes **d'indépendance et d'autonomie** des médias.

## Pas de démocratie régionale sans un usage public des langues régionales

Le destin des langues est toujours **entre les mains du pouvoir politique** et particulièrement en France, de l'État. C'est lui qui décide de leur sort. Soit il promeut une langue, soit il s'en désintéresse, voire il la condamne à l'inexistence. **Aucune langue n'est autoextinguible.** Les langues ne meurent pas, c'est leur pratique sociale qui vit ou non.

La langue régionale d'Alsace<sup>23</sup> bénéficie-t-elle **d'une offre de pratique linguistique nécessaire et suffisante** ? C'est clairement non ! Aussi est-elle désormais proche **d'un champ de ruines linguistiques et partant culturel**, un véritable gâchis pour l'Alsace et donc pour la France tout entière. Une bonne part de **contrainte objective et subjective** est, à ne pas en douter, à l'origine de cette situation.

Une langue **existe** par la pratique qu'en font ses usagers. Cette pratique s'exerce au travers d'une fonctionnalité de la langue, **une offre de langue**, faisant naître un besoin individuel et social de langue, **une demande de langue**.

À cette fin, **l'enseignement seul ne suffit pas**. Il faut **faire vivre par son usage** la langue allemande, standard et dialectale, en Alsace. La faire vivre lui confère **appétence et attractivité**, et **l'ennoblie**. Si donc on accepte l'idée que l'Alsace ne peut pas se passer aujourd'hui et surtout demain de la langue allemande, alors son usage public s'impose, comme s'impose, après des décennies de négativation, **de reposiviter** son image.

Pierre Klein, président

Dix présidents de région **se sont opposés**, dans une tribune<sup>24</sup>, **à la sortie de l'Alsace** du Grand Est<sup>25</sup> inscrite dans une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale. Certes, c'est leur droit, mais il ne s'agit que **de dix sur dix-huit**, car la France compte dix-huit régions. Parmi les huit présidents qui **n'ont pas signé**, il y a ceux de la Bretagne, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique, de Mayotte et de la Normandie. Toutes ces régions **assument des identités** aux contours marqués par des géographies, des histoires, des économies, des langues et des cultures. Nous tirons volontiers **la conclusion** qu'elles trouvent qu'il puisse **en être de même** pour l'Alsace.

---

<sup>23</sup> « Par langue régionale d'Alsace, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales ales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du *welche*, du *yiddish* et du *manouche* utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique. » Extrait de la Convention cadre sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030, signée par L'État et les institutions alsaciennes concernés, politique et rectorale.

<sup>24</sup> Signée par Jérôme Durain (Bourgogne-Franche-Comté), Fabrice Pannekoucke (Auvergne-Rhône-Alpes), François Bonneau (Centre-Val de Loire), Christelle Morançais (Pays de la Loire), Renaud Muselier (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Alain Rousset (Nouvelle-Aquitaine), Franck Leroy, la présidente de Régions de France et de la région Occitanie, Carole Delga et celle de l'Île-de-France Valérie Pécresse. Ainsi que le président des Hauts-de-France Xavier Bertrand.

<sup>25</sup> Le Monde du 5 avril 2026.